

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1363

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 39

ÉTAT B

Mission « Culture »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	1 434 618
Création	0	3 565 382
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	4 740 745	0
TOTAUX	4 740 745	5 000 000
SOLDE	-259 255	

EXPOSÉ SOMMAIRE

1° Le présent amendement procède au rétablissement des crédits de la mission « Culture » votés en première lecture à l'Assemblée nationale. Il se décompose en :

- une minoration de 5 000 000 € en autorisations d'engagement et de 5 000 000 € en crédits de paiement du programme « Création » ;

- une majoration de 5 000 000 € en autorisations d'engagement et de 5 000 000 € en crédits de paiement du programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » ;

2° Cet amendement procède également à une reventilation entre programmes de la minoration des crédits de la mission « Culture » à laquelle il a été procédé en seconde délibération lors de la première lecture par l'Assemblée nationale du projet de loi de finances. Cet ajustement, neutre sur les crédits du ministère, se décompose en :

- une minoration de 1 434 618 € des autorisations d'engagement et de 1 434 618 € des crédits de paiement du programme « Patrimoines » ;

- une majoration de 1 434 618 € des autorisations d'engagement et de 1 434 618 € des crédits de paiement du programme « Création » ;

- une minoration de 259 255 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » ;

- une majoration de 259 255 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Recherche culturelle et culture scientifique » de la mission « Recherche et enseignement supérieur ».